

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 04 septembre 2018

Convocation du 24/08/2018

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 07/09/2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président** : Florian STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Armelle PONCET

**Présents** : Florian STEPHAN, Claude LECHAT, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Christophe GIGNON, Isabelle JOREAU, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Roger FRESNEAU, Mireille FOURMOND.

**Absents** : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Thierry MARCHAU, Jean-Baptiste ROTTIER, , Loïc LAFOURCADE, excusés

**Bon pour pouvoir** :

---

DCM 2018-41

**Vente du broyeur accotement Suire B1600**

Le Maire informe le conseil municipal que le garage VIRIEUX Guillaume propose de reprendre le broyeur accotement Suire B1600 d'occasion au prix de 1 700 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de vendre au garage VIRIEUX Guillaume le broyeur accotement Suire B1600 d'occasion au prix de 1 700 €.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer et d'effectuer les démarches nécessaires au nom de la commune pour la vente de ce matériel.

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 06/09/2018  
Le Maire,  
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 07/09/2018  
Et de la publication 07/09/2018

